

Livret du Délégué de Classe

Année scolaire 2012 - 2013



Cahier du délégué de classe

Ton nom:	
Ton Prénom:	Ta photo
Ta classe:	
Ton suppléant :	

Le nom du collège : Maurice GENEVOIX

L'adresse du collège : Boulevard de la Corderie

...B.P 3216120 CHATEAUNEUF S/CHARENTE



Téléphone : 05 45 66 23 06

Vie scolaire: 05 45 66 68 32

Fax: 05 45 97 10 20



Tu as été élu(e)...

Tu vas devoir assister, tout au long de l'année, à un certain nombre de réunions dans lesquelles tu représenteras tes camarades et parleras en leur nom.

Ces réunions qu'on appelle des conseils, doivent te donner l'occasion d'exprimer l'avis de ta classe, d'expliquer le cas difficile d'un camarade, de convaincre parfois, sans oublier de faire le compte rendu de toutes les informations recueillies à la classe entière ou plus confidentiellement à l'un ou l'autre de tes camarades.

Ce livret va te permettre de suivre plus facilement le déroulement de chaque conseil, en facilitant la prise de notes, en ordonnant un peu tes idées.

Mais surtout, il va te donner l'occasion grâce aux fiches d'aide, de préparer avec tous tes camarades chacun de ces conseils. Ces fiches d'aide sont tantôt des éléments d'information, tantôt des fiches de préparation.

ATTENTION, certaines fiches sont à photocopier avant de les remplir, car tu en auras besoin pour chacun de tes camarades (ex.: fiche de préparation au conseil de classe). D'autres, sont à utiliser directement.

Enfin, pour être un délégué efficace, tu dois disposer de bonnes informations et bénéficier d'une formation.

Nous espérons que ce livret pourra également te servir dans le cadre de ta formation personnelle, car la prise de notes, la prise de parole et la formation civique sont des éléments indispensables pour exercer pleinement sa citoyenneté, à l'école comme ailleurs.

Tous les délégués de classe

Classe	Titulaires	Suppléants
3 <i>A</i>	TARAN Noémie	WHITEHOUSE Jamie
3 <i>A</i>	TERROCHAIRE Mathieu	DOMINGUES Nicolas
3B	CHARBONNIER Emma	PRIMAULT Alexis
3B	VRILLAUD Manon	MICHAUD Maxime
3 <i>C</i>	BIDART PIRES FERNANDES Anakelly	DIEU Ludivine
3 <i>C</i>	ROUDIER Florine	BIAY Fanny-Gaëlle
3D	BRETON Maïlys	FREDJ Théo
3D	AIGRON Julia	TASCHER Thomas
4 <i>A</i>	FLEURY Arnaud	PAILHOU Axel
4 <i>A</i>	DUTEIL Antoine	PARASOTE Bryan
4B	TARAN Gabriel	LEGENDRE Maxime
4B	TURLAIS Thomas	ROUQUETTE Jessy
4C	POUVREAU Pierre	GIRAUD Camille
4C	GALARD Lilian	SALES Louis
4D	DOMINIQUE Romain	BOYDENS Alexis
4D	DE JESUS Anaëlle	FOUASSIER Laurine
5 <i>A</i>	ORMECHE Eloïse	DELUCHE Mélissa
5 <i>A</i>	PARENTEAU Gaëtan	MARTIN Kélian
5B	ROUGER Thibaut	VIDAUD Maxime
5B	SEGUIN Camille	FORESTIER Margaux
5 <i>C</i>	DUPUY Thibaut	GIRAUD Léni
5 <i>C</i>	AUFORT Sarah	POUVREAU Maëva
5 D	PORTELINHA-PIRES Carine	IDJEDAREN Lukas
5D	RESSE Celia	BIOSNEAU Winona
5E	BRETON Alexandre	LAUVIGE Victor
5E	TERRASSIER Pierre-Antoine	NEBOUT Léa
6 <i>A</i>	TERRISSE Arthur	DEGRANDE Martin
6 <i>A</i>	VIAUD Laura	ABUASHVILI Ani
6B	MOUSTER Vincent	GUERIN Baptiste
6B	PLART Amélie	IMBERT Léana
6C	BONNEAU Alisé	ROUGER Lucas
6C	BARON Louise	ROLLAND Emma
6D	BOUY Tom	TERROCHAIRE Maxime
6D	SEMON Morgane	DO COUTO FERREIRA Kelly

Les délégués des élèves au Conseil d'Administration

Les titulaires

ROUDIER Florine (3C) TARAN Gabriel (4B)

Les suppléants

BRETON Mailys (3D)

DOMINIQUE Romain (4D)

Tu as participé à l'élection de ces délégués au mois d'octobre. Ils représentent l'ensemble des élèves du collège lors des réunions du conseil d'administration. Ils consultent les autres délégués avant le conseil d'administration, afin de transmettre les questions, les remarques ... et les informent sur les points essentiels après le conseil.

Le conseil d'administration est une instance très importante, qui concerne l'organisation pédagogique et financière de l'établissement. Il se réunit au moins trois fois par an et doit se prononcer, par l'intermédiaire d'un vote, sur le budget, le règlement intérieur, le projet d'établissement, la répartition des heures de cours...

Rôle et fonction du délégué élève

Tu as été élu délégué de classe par les camarades de ta classe et tu as un rôle très important pour le bon déroulement de la vie au collège. Tu n'es pas seulement un porteur de cahier ou un "accompagnateur" d'élèves, mais tu assures réellement un rôle d'**INTERMÉDIAIRE** entre tes camarades, les enseignants, la vie scolaire, la direction ou tout autre adulte de l'établissement.

En tant que délégué, tu dois respecter un certain nombre de devoirs tels que la présence aux différentes réunions, le respect des règles de fonctionnement du collège... Tu as aussi des droits spécifiques à ta fonction tels que de consulter les élèves, demander leur avis et le transmettre aux adultes responsables, organiser une réunion... La mission du délégué est fondamentale car elle permet à l'ensemble des collégiens de faire connaître leurs opinions.

En effectuant au mieux ta fonction, tu es **REPRÉSENTATIF** des autres élèves, c'est-à-dire que l'on t'accorde le droit d'exprimer les opinions des autres.

Tu n'es pas seulement un intermédiaire privilégié entre les élèves et les adultes. Ton rôle est aussi de proposer toute forme d'amélioration de la vie au collège et d'être animateur de ta classe (préparer une action ou une sortie, aménager l'emploi du temps de la classe en cas d'absence d'un professeur...). Cette fonction d'ANIMATION de la classe et de la vie de l'établissement est également une de tes missions.

Droits et devoirs des élèves

Cette déclaration est tirée des textes régissant le statut des élèves. Cette charte des droits et devoirs s'appuie également sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, ainsi que sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.



DROITS DES ÉLÈVES

- 1. Tout élève a droit à une scolarité gratuite et à une aide financière si le besoin l'exige.
- 2. Tout élève a le droit d'être respecté par les autres ainsi que par tous les adultes de l'établissement.
- 3. Tout élève a le droit de travailler dans le calme.
- 4. Tout élève est libre de ses opinions et peut s'exprimer sans aucune forme de pression.
- 5. Tous les élèves doivent être traités dans un même esprit d'égalité, sans aucune distinction de race, de couleur, de sexe, d'âge ou d'opinion.
- 6. Les élèves ne doivent être jugés que par rapport à leur travail, à leurs capacités et à leur comportement.
- 7. Les élèves ont droit à l'aide des adultes quand ils ont à faire face à des problèmes importants dans ou hors du collège.
- 8. Tout élève a le droit de recevoir protection et secours.
- 9. Tout élève a le droit d'être protégé contre toute forme d'agression physique ou verbale.
- 10. Tout élève a le droit d'être pris en charge en cas d'accident au collège.
- 11. Les élèves ne peuvent pas être accusés sans preuves.
- 12. Tout élève a le droit d'élire des délégués qui ont le droit d'information, de réunion et d'animation. Chaque élève peut se présenter aux élections de délégués de classe.

DEVOIRS DES ÉLÈVES

- Chaque élève doit aller au collège, assister à tous les cours et à toutes les activités concernant sa scolarité
- 2. En cas d'absence ou de retard, les élèves doivent présenter un justificatif de leurs parents.
- 3. Chaque élève doit arriver à l'heure aux cours et rattraper le travail accompli par la classe durant son absence.
- 4. Le comportement des élèves ne doit pas provoquer la violence physique ou verbale. Il est interdit d'apporter des objets dangereux au collège.
- 5. Chaque élève doit respecter toutes les personnes du collège. Chacun doit également respecter le matériel.
- 6. Chaque élève doit apporter le matériel exigé par le professeur.
- 7. Chaque élève doit faire et rendre ses devoirs en temps et en heure.
- 8. Chaque élève doit informer ses parents des notes et observations qui le concernent.
- Lorsqu'ils sont à l'origine de problèmes ou d'indiscipline, les élèves doivent en assumer la responsabilité.
- 10. Chaque élève doit connaître et respecter le règlement intérieur du collège.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES

Depuis presque 30 ans, une loi prévoit que les délégués du collège se réunissent au moins une fois par trimestre, convoqués par Monsieur le Principal.

Intérêt des rencontres entre délégués :

Les délégués se retrouvent entre élèves qui ont des responsabilités, des problèmes, des difficultés comparables. Ils forment un groupe homogène.

Lors de ces rencontres, chacun apporte ses idées, ses projets, ses propositions qui peuvent être utiles à l'équipe d'animation d'une autre classe ou qui peuvent permettre des réalisations à l'échelle du collège (fêtes, sorties, initiatives en faveur des causes humanitaires...). Le principal s'informe, informe, suggère, conseille. Son équipe fait de même.

Certains problèmes ne concernent pas une classe en particulier, mais tout le collège. Ex. : la sécurité, le bruit, l'animation des loisirs... Toutes les classes sont associées à la recherche de solutions puisque leurs délégués se rencontrent, discutent et proposent. D'ailleurs, les délégués peuvent créer un ou plusieurs petits groupes de réflexion qui étudieront, en particulier, un sujet (commission spécialisée).

La définition des tâches des délégués, la santé, l'orientation, l'organisation d'une exposition par exemple, ou encore la décoration de locaux, peuvent être des sujets étudiés en commissions.

Grâce à ces rencontres, les délégués se soutiennent, prennent de l'assurance, ont plus d'idées...

Tout le collège en bénéficie

Deux types de réunion :

> La réunion trimestrielle

Une ou plusieurs réunions supplémentaires peuvent être convoquées si la moitié des délégués, au moins, le demandent.

Seuls les délégués titulaires sont convoqués, mais dans les établissements à faible effectif, ou si le Principal convoque les élèves par niveau (ex. : les $5^{\text{ème}}$), les délégués suppléants peuvent être sollicités.

Les convocations doivent parvenir aux délégués suffisament à l'avance pour qu'ils puissent préparer leur réunion (proposition de l'ordre du jour).

Si des commissions de délégués existent : la rédaction d'un bref compte-rendu de l'activité sera lu au cours de la réunion.

Le Principal, qui est présent avec son équipe, peut juger utile de confier l'animation de la rencontre à un délégué (par ex. : Un élu du C.A.) Dès lors, c'est lui qui établira l'ordre du jour en début de réunion et qui donnera la parole à ceux qui lèvent la main (apprentissage de la responsabilité). De toute façon, cette réunion permet un dialogue permanent avec les adultes présents.

Après la réunion, les délégués en rendent compte à leur camarades en s'appuyant de préférence sur un texte rédigé à l'issu de la réunion (prise de note).

Les représentants des élèves au C.A. tireront des enseignements précieux des débats et des conclusions de la réunion des délégués du collège. Ils seront peut-être chargés de présenter un "voeu", une demande, un projet au prochain C.A.

Cette réunion, annoncée par des affiches, montre que le système représentatif des élèves fonctionne. Elle devrait faire l'objet d'un compte rendu affiché (en plus du compte rendu oral dans chaque classe). Certaines réunions trimestrielles pourraient avoir des effets importants sur la vie du collège, ou pour chaque élève en particulier. Elles peuvent aboutir à des décisions reprises par le C.A.

> Les rencontres informelles de délégués

Nous désignons ainsi toutes les rencontres en dehors de la réunion officielle avec le Principal. Elles peuvent ne rassembler que 2 ou 3 classes, ou tous ceux d'un même niveau, comporter ou non les élus du *C.A.* Les délégués peuvent également se rencontrer à l'occasion d'un point de contact, chaque semaine, ou tous les quinze jours, pendant quelques minutes, à la récréation ou sur la pause méridienne.

On échange des informations s'il y en a, on pose des questions..., ou simplement on maintient le contact.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A.)

Le Conseil d'Administration est un organe très important dans la vie de l'établissement car il concerne l'organisation pédagogique et financière du collège. Il aide le principal et son équipe à bien faire fonctionner le collège.

Présidé par le Principal (chef d'établissement), sa composition varie selon la taille de l'établissement. On y retrouve : le Principal Adjoint, le C.P.E. et le Directeur de S.E.G.P.A. quand il y en a, la gestionnaire, un représentant du Conseil Général, un représentant de la commune, des représentants élus des personnels de l'établissement (enseignants, personnel d'éducation, personnels A.T.O.S.S.), des représentants élus des parents d'élèves et des représentants élus des élèves.

Les élèves sont représentés au C.A. par deux d'entre eux, élus parmi les délégués de $5^{\text{ème}}$, $4^{\text{ème}}$ ou $3^{\text{ème}}$. Ils sont élus au scrutin plurinominal à un tour. Tous les délégués de classe titulaires sont électeurs. Chaque déclaration de candidature comporte le nom d'un titulaire et de son suppléant.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois dans l'année (une fois par trimestre). Il peut se réunir de manière extraordinaire à la demande de l'autorité académique ou du Conseil Général ou du Chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour déterminé. Chaque membre reçoit sa convocation au moins 10 jours avant la tenue de la séance.

Objet du Conseil d'Administration :

- Le Conseil d'Administration vote :
 - le projet d'établissement,
 - le budget et le compte financier,
 - les contrats et conventions passés avec d'autres établissements,
 - la politique en matière de santé, d'hygiène et d'actions sociales,
 - le règlement intérieur,
 - le rapport sur les résultats et objectifs scolaires du collège,
 - l'utilisation des moyens alloués,
 - l'acceptation des dons et legs,
 - l'acquisition ou la cession de biens,
 - les actions à mener en justice ;
- > le Conseil d'Administration donne son avis :
 - l'ouverture et la fermeture de sections ou options,
 - les propositions de choix de livres de classe,
 - le fonctionnement administratif général du collège,
 - les modifications des heures d'entrée et de sortie...

> il peut aussi voter des vœux et des motions.

Chaque membre est électeur, et compte pour une voix (qu'il soit élève ou adulte). En cas de partage égal des voix, la voix du Principal est prépondérante.

La COMMISSION PERMANENTE

La Commission Permanente a pour mission principale d'instruire les questions qui seront soumise au C.A. Elle est obligatoirement saisie des questions touchant à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement. Elle est donc chargée d'une mission générale d'instruction préalable et ne dispose d'aucun pouvoir de décision (sauf missions déléguées). Les conclusions et avis qu'elle émet sont présentés au C.A. par le chef d'établissement.

Elle est composée : du chef d'établissement (président), de son adjoint, du gestionnaire, du représentant de la collectivité de rattachement, de 4 représentants des personnels (3 représentants des personnels enseignants ou d'éducation, 1 des personnels ATOSS), 3 représentants élus des parents d'élèves et 1 des élèves. Elle peut consulter toute personne, si elle le juge utile.

Le CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer, à l'encontre des élèves, l'ensemble des sanctions, à condition qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

La décision de réunir le conseil de discipline, à la demande d'un membre de la communauté éducative ou de sa propre initiative, appartient au chef d'établissement.

Une procédure disciplinaire est automatiquement engagée lorsque :

- l'élève est l'auteur de violence verbale ou physique à l'égard d'un membre du personnel de l'établissement :
- > l'élève commet un acte grave à l'égard d'un membre du personnel ou d'un élève.

Il est composé du chef d'établissement, de son adjoint, du C.P.E., du gestionnaire, de 5 représentants des personnels, dont 4 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et 1 au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé et ATT (agents techniques territoriaux), de 5 représentants des usagers (en collège, 3 parents + 2 élèves et en lycée, 2 parents + 3 élèves).

LE CONSEIL DE CLASSE

• Quelques petits rappels :

Le conseil de classe est un moment privilégié dans la vie de ta classe car il réunit, autour d'une même table, tous les intervenants à un moment donné dans la classe, qu'ils soient adultes ou élèves.

Cette réunion a lieu trois fois dans l'année, à chaque fin de trimestre, et elle est présidée par le chef d'établissement (ou son adjoint par délégation).

• Sa composition :

Le chef d'établissement,
Les professeurs de la classe
Le Conseiller Principal d'Education
Deux représentants des parents d'élèves
Deux délégués élèves
Le Conseiller d'orientation psychologue (Parfois).

• Son rôle :

Examiner les questions pédagogiques, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

Examiner la scolarité de chaque élève, en prenant en compte les éléments d'ordre éducatif, médical et social.

Emettre des avis sur l'orientation des élèves.

• Son déroulement :

D'abord un tour de table pendant lequel chacun donne un avis d'ensemble sur la classe, puis, un examen individuel des élèves.

La parole te sera donnée, si tu le souhaites, afin d'apporter des précisions sur un cas particulier.

• Le rôle des délégués :

Avant le conseil de classe : réunir la classe et préparer le conseil, c'est-à-dire interroger les camarades sur leurs difficultés, les problèmes rencontrés au cours du trimestre.

Pendant le conseil de classe : être le porte-parole des camarades, tant sur les aspects collectifs de la vie de la classe que lors de l'étude des cas particuliers.

Après le conseil de classe : rendre compte des débats aux élèves

Préparer et agir en conseil de classe

1. Avant le conseil

Il est très important, pour que les délégués soient véritablement les représentants de tous leurs camarades, qu'ils prennent le temps de réunir toute la classe une semaine au moins avant la tenue du conseil.

Au cours de cette réunion, à laquelle peuvent être associés le C.P.E., le principal adjoint, le professeur principal, il est souhaitable que seules les *questions collectives* soient abordées (ambiance de classe, relations avec les professeurs, conditions de travail par exemple). Voir fiche d'aide "préparation du conseil...".

Les problèmes personnels doivent rester confidentiels, et peuvent être abordés en conseil si l'intéressé en formule la demande auprès de ses délégués. Tu doit t'efforcer de respecter la discrétion demandée par l'un ou l'autre de tes camarades.

- ✓ Consulter toute la classe sur des thèmes généraux
- ✓ Préparer par écrit l'énoncé de son intervention
- ✓ Consulter chacun des élèves sur son cas individuel

Le délégué est le *PORTE-PAROLE* de ses camarades, il ne doit surtout pas inventer des informations sur les autres élèves. Il explique au conseil uniquement ce que lui ont dit les élèves.

Il te sera utile de préparer le conseil avec ton camarade délégué afin de faire une synthèse de la réunion de classe et des informations ainsi obtenues.

2. Pendant le conseil

- ✓ Bien choisir la place où l'on s'assoit dans la salle. Vous devez pouvoir voir et entendre correctement tous les participants. Ne vous mettez pas dans un coin ou en arrière-plan par exemple.
- ✓ Lever la main pour demander la parole :
 - lorsqu'on examine la vie de la classe en général,
 - lorsqu'on examine les cas individuels et qu'on peut apporter une information complémentaire.
- ✓ Articuler, parler assez fort pour être entendu de tous.
- ✓ Respecter la politesse (on ne coupe pas la parole, on garde son calme...).
- ✓ Ne pas chercher à tout écrire : surtout ECOUTER. Aidez-vous de ce dossier pour la prise de note.
- ✓ Tu peux quitter la salle lorsque ton tour arrive, ton camarade prendra alors les informations te concernant.

L'efficacité du délégué

Tu ne sera véritablement efficace que si tu possèdes de bonnes informations sur :

- les problèmes de la classe (climat général, travail scolaire, relations entre élèves ou avec les adultes...)
- les problèmes individuels (cas particuliers relatifs à la santé, la famille, la scolarité...)

ton co-délégué et toi, êtes les seuls à pouvoir observer et discuter avec vos camarades en partageant les mêmes moments qu'eux. Vous êtes donc d'excellents **relais** auprès des adultes pour tout ce qui concerne la vie de classe ou de ses élèves.

Pour résumer, le délégué doit pouvoir être à la fois :

- Un *interlocuteur* crédible (bien formé et digne de confiance),
- Un *animateur* modeste (ne pas prendre le pouvoir),
- Un *intervenant* motivé (pour convaincre et défendre).

Ne pas déformer la vérité

Par rapport à tes camarades, tu dois te montrer évidemment impartial et ne pas déformer la réalité (ne pas venter le petit copain ou enfoncer quelqu'un pour qui tu as moins de sympathie). Là encore, tu te contenteras d'apporter des faits qui peuvent éclairer telle ou telle situation.

3. Après le conseil, ne pas oublier :

- ✓ Le compte-rendu à toute la classe.
- ✓ Le compte-rendu individuel fait auprès de chaque élève sur son cas.

Bien évidemment, ce compte rendu se fera en classe (et non dans la cours en arrivant le lendemain du conseil !...) et dans le calme. Tu te fera aider par ton enseignant (ou mieux, par ton professeur principal).

Il est très important de respecter la confidentialité. L'ensemble de la classe ne doit pas savoir ce que les professeurs ont dit sur tel ou tel élève sans que celui-ci en soit d'accord.

Préparation du conseil du 1er trimestre avec la classe

Compte-rendu de la réunion

<u>Climat général de la classe :</u>
Conditions de travail :
Y a-t-il des difficultés particulières dans la classe ?
<u>Réflexions diverses des élèves :</u>
Cas personnels (à n'aborder qu'avec l'autorisation de l'élève)
•

Conseil de classe du 1^{er} trimestre

	Ce que les profs disent de la classe dans chaque matière	Moyenne de la classe
Engage	adilo situyas marier	14 014000
Français		
Maths		
Hist-Géo		
Anglais		
LV2 :		
S.V.T.		
Physique		
Technologie		
Education Musicale		
Arts Plastiques		
E.P.S.		
Autres:		

Préparation du conseil du 2^e trimestre avec la classe

Compte-rendu de la réunion

<u>Climat général de la classe :</u>
Canditiana da tuancil
<u>Conditions de travail :</u>
Mark that a difficult for anti-cultivate advants of contract of
<u>Y a-t-il des difficultés particulières dans la classe?</u>
Réflexions diverses des élèves :
Reflexions diverses des eleves.
Cas personnels (à n'aborder qu'avec l'autorisation de l'élève)
ous per sormers (a naporder quavec rautorisation de releve)
•
•

Conseil de classe du 2^e trimestre

	Ce que les profs disent de la classe	Moyenne de
	dans chaque matière	la classe
Français		
Maths		
Hist-Géo		
Anglais		
LV2 :		
S.V.T.		
Physique		
Technologie		
Education Musicale		
Arts Plastiques		
E.P.S.		
Autres:		

Préparation du conseil du 3^e trimestre avec la classe

Compte-rendu de la réunion

<u>Climat général de la classe :</u>
<u>Conditions de travail :</u>
<u>Y a-t-il des difficultés particulières dans la classe ?</u>
<u>Réflexions diverses des élèves :</u>
Cas personnels (à n'aborder qu'avec l'autorisation de l'élève)
•
•

Conseil de classe du 3^e trimestre

	Ce que les profs disent de la classe dans chaque matière	Moyenne de la classe
Français		
Maths		
Hist-Géo		
Anglais		
LV2 :		
S.V.T.		
Physique		
Technologie		
Education Musicale		
Arts Plastiques		
E.P.S.		
Autres:		

Elève: Date de naissance:

	LIEVE		Dute de nais	source :
	Ce que tu veux dire au conseil :	Avis des professeurs		F E AC AT
Cons		Travail	<u>Comportement</u>	<u>Conseils</u>
eil				
1 ^{er}				
trime				
stre				
	Ce que tu veux dire au conseil :	Avis des professeurs		F E AC AT
Cons		<u>Travail</u>	<u>Comportement</u>	<u>Conseils</u>
eil 2 ^e				
trime				
stre				
	Ce que tu veux dire au conseil :	Avis des professeurs		F E AC AT
		<u>Travail</u>	<u>Comportement</u>	<u>Conseils</u>
Cons				
eil 3°				
trim				
estre				
333				

Danger, il faut réagir vite! Résultats en baisse, attention! Résultats stables Résultats en progression F: Félicitations! E: Encouragements AC: Avertissement au comportement AT: avertissement au travail (! Document à photocopier selon le nombre d'élèves de ta classe!)

Elève: Date de naissance:

LIEVE ,		Dute de hai	boaries :
Ce que tu veux dire au conseil :	Avis des professeurs		F E AC AT
	<u>Travail</u>	<u>Comportement</u>	<u>Conseils</u>
Ce que tu veux dire au conseil :	Avis des professeurs	6 % € % 9	F E AC AT
	<u>Travail</u>	<u>Comportement</u>	<u>Conseils</u>
Ce que tu veux dire au conseil :	Avis des professeurs		F E AC AT
	<u>Travail</u>	<u>Comportement</u>	<u>Conseils</u>
	Ce que tu veux dire au conseil :	Ce que tu veux dire au conseil : Ce que tu veux dire au conseil : Avis des professeurs Avis des professeurs Travail Ce que tu veux dire au conseil : Avis des professeurs Avis des professeurs Avis des professeurs	Ce que tu veux dire au conseil : Avis des professeurs Travail Comportement Avis des professeurs Travail Comportement Ce que tu veux dire au conseil : Avis des professeurs Travail Comportement Avis des professeurs Avis des professeurs Avis des professeurs

Danger, il faut réagir vite! Résultats en baisse, attention! Résultats stables Résultats en progression F: Félicitations! E: Encouragements AC: Avertissement au comportement AT: avertissement au travail (! Document à photocopier selon le nombre d'élèves de ta classe!)

Calendrier des conseils de classe

Le conseil de classe du 1 ^{er} trimestre aura lieu le à
en salle
Nous le préparerons en heure de vie de classe le à
Le conseil de classe du 2° trimestre aura lieu le de à
en salle
Nous le préparerons en heure de vie de classe le à
Le conseil de classe du 3° trimestre aura lieu le
en salle
Nous le préparerons en heure de vie de classe le de à

À toi de jouer!!!

Relie les mots de la colonne de droite à leur définition dans la colonne de gauche. Place ensuite ces mots dans la grille de la page suivante.

- Gère l'argent du collège •
- Professeur responsable de la classe
 - Veille sur les études et la cour .
- Gère les documents administratifs
 - Anime le CDI .
 - Répare les petits bobos •
 - Aide les élèves et leurs familles •
- Les représentants des élèves dans la classe •
- Personne qui vous conseille dans vos études
 - Chef d'établissement .
 - Collaborateur du chef d'établissement •

- Gestionnaire
- Assistante sociale
- Délégués
- Conseiller d'Orientation Psychologue
- Professeur principal
- Principal
- Documentaliste
- Infirmière
- Principal Adjoint
- Secrétaire
- Surveillant

Bilan de la participation des délégués au conseil de classe

Nous avons donné notre avis sur la classe	☐ Oui	□ Non
Nous sommes intervenus sur les cas individuels	□ Oui	□ Non
Les adultes nous ont donné la parole	□ Assez	☐ Pas assez
Nous avons dit tout ce que nous voulions	□ Oui	□ Non
Si non, quel sujet n'a pas été abordé :		
Nous nous sommes partagés la prise de notes e	ntre délégu	ıés
	□ Oui	□ Non
Ce qui nous a surpris au conseil :		
×		
<u>Bilan du 2^e trimestre</u>		
Nous avons donné notre avis sur la classe	□ Oui	□ Non
Nous sommes intervenus sur les cas individuels	□ Oui	□ Non
Les adultes nous ont donné la parole	☐ Assez	☐ Pas assez
Nous avons dit tout ce que nous voulions	□ Oui	□ Non
Si non, quel sujet n'a pas été abordé :		
Nous nous sommes partagés la prise de notes e	ntre délégu	ıés
, <u> </u>	□ Oui	□ Non
Ce qui nous a surpris au conseil :		
×		
Bilan du 3° trimestre		
Nous avons donné notre avis sur la classe	□ Oui	□ Non
Nous sommes intervenus sur les cas individuels	☐ Oui	□ Non
Les adultes nous ont donné la parole	□ Assez	☐ Pas assez
Nous avons dit tout ce que nous voulions	☐ Oui	□ Non
Si non, quel sujet n'a pas été abordé :		
Nous nous sommes partagés la prise de notes e		
	□ Oui	□ Non
Ce qui nous a surpris au conseil :		

•

NOTES